

Délibération n° 2025-139
Budget Général - Décisions modificatives n° 2

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 23
Nbre de votants : 30
Nbre de procurations : 7
Date de convocation et d'affichage : 30/09/2025
Secrétaire de séance : Madame Sandrine THOMAS

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre 2025 à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme NADAU Marie-Françoise, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme THOMAS Sandrine, Mme FANARI Jacqueline, M. VIUDES Christian, M. COMET Bernard, M. BRETHES Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme Catherine DUBOIS, M. PASCUTTO Philippe donne procuration à Mme PINCÉ Laure, M. CRUCHANDEU Paul donne procuration à Mme THOMAS Sandrine, Mme MALLO Caroline donne procuration à Mme Françoise DOUSTE, M. SOULES ÉRIC donne procuration à Mme NADAU Marie-Françoise, M. LAINÉ Fabien donne procuration à M. VIUDES Christian, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard

Excusé.e.s et Absents.e.s : M. DARMAGNAC Frédéric, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, M. SOULÉS ÉRIC, M. LAINÉ Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, Mme GARDON Christine

Décision de l'assemblée :

Votants : **30**
Pour : **30**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Rapporteur : Monsieur DIAZ Manuel

30.1. L'opération 2506 – création ZAC quartier gare Ychoux – nécessite un abondement des crédits en raison de la signature de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Satel, pour un montant total de 40 000,00 €. Il convient d'établir une décision modificative comme suit :

section d'investissement					
dépenses			recettes		
2317 - op 2506	Création ZAC - quartier gare Ychoux	40 000,00 €			
2317 - op2407	VN parking lycée - Parentis	- 40 000,00 €			
Total des dépenses		- €	Total des recettes		- €

30.2. A la demande de la trésorerie, il convient de régulariser les amortissements. Il s'agit d'opérations d'ordre budgétaire. Les crédits budgétaires n'étant pas suffisamment inscrits au budget primitif 2025, la décision modificative s'établit comme suit :

section de fonctionnement					
dépenses			recettes		
042- 6811	Dotations aux amortissements	100 600,00 €	73-7352	Fraction compensatoire CVAE	100 600,00 €
Total des dépenses		100 600,00 €	Total des recettes		100 600,00 €

section d'investissement					
dépenses			recettes		
16-1641	Emprunts	100 600,00 €	040- 28041512	Bâtiments et installations	4 000,00 €
			040- 28041582	Bâtiments et installations	44 000,00 €
			040-2805	Concessions, brevets, licences	9 000,00 €
			040-2811	Terrains	7 500,00 €
			040-28115	Terrains	600,00 €
			040-28158	Autre installation, matériel	16 500,00 €
			040- 281828	Autre matériel de transport	8 500,00 €
			040- 281838	Autre matériel informatique	5 000,00 €
			040- 281848	Autre matériel de bureau	2 500,00 €
			040-28185	Matériel de téléphonie	3 000,00 €
Total des dépenses		100 600,00 €	Total des recettes		100 600,00 €

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20251007-2025-139-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

30.3. L'opération 2516 – création d'itinéraires cyclables – est une opération non prévue au budget primitif 2025. Le lancement de la maîtrise d'œuvre va être initié. Celle-ci est estimée à 8 500,00 €. Il convient d'établir une décision modificative comme suit :

section d'investissement				
dépenses			recettes	
2317 - op 2516	Création itinéraires cyclables	8 500,00 €		
2317 - op2409	PCN boucles vertes - Ychoux	- 8 500,00 €		
Total des dépenses		- €	Total des recettes	
			- €	

30.4. L'opération 2517 – Avenue Clair de Lune - Biscarrosse – est une opération non prévue au budget primitif 2025. Il est envisagé la réfection d'une portion de chaussée avec la création d'un réseau pluvial dont le montant est estimé à 108 000 €. Il convient d'établir une décision modificative comme suit :

section d'investissement				
dépenses			recettes	
2317 - op 2517	Avenue Clair de Lune - Biscarrosse	108 000,00 €		
2317 - op2409	PCN boucles vertes - Ychoux	- 108 000,00 €		
Total des dépenses		- €	Total des recettes	
			- €	

30.5. L'opération 2518 – Aménagement voie verte avenue de Montbron et sécurisation du carrefour Montbron/Latécoère - Biscarrosse – est une opération non prévue au budget primitif 2025. Cette opération est portée par la ville de Biscarrosse dans sa totalité. Toutefois, les travaux d'aménagement comprennent la création d'infrastructures cyclables qui relève de la compétence communautaire. Cette quote-part de travaux est estimée à 40 000 €. Il convient d'établir une décision modificative comme suit :

section d'investissement				
dépenses			recettes	
2317 - op 2518	Voie verte Montbron/Latécoère- Biscarrosse	40 000,00 €		
2317 - op2409	PCN boucles vertes - Ychoux	- 40 000,00 €		
Total des dépenses		- €	Total des recettes	
			- €	

30.6. L'opération 458125 – Parking école musique/impasse Marcel Moine - Biscarrosse – est une opération sous mandat dont la convention sera présentée en assemblée délibérantes.

La communauté de Communes des Grands Lacs et la commune de Biscarrosse ont décidé de réaménager la rue Latécoère entre l'avenue Guillaumet et l'esplanade Latécoère et la rue Louis Bréguet dans sa totalité, via une opération « Voie nouvelle ».

La commune de Biscarrosse a prévu pour sa part de réhabiliter le parking de l'école de musique, ainsi que l'impasse Marcel Moine, deux infrastructures adjacentes à l'opération « Voie Nouvelle »

A ce titre, tant sur les aspects économiques et techniques, il apparaît plus efficient pour la commune de Biscarrosse que la maîtrise d'ouvrage complète soit assurée par la communauté de communes des Grands Lacs. Ces dépenses sont portées par le budget de la communauté de communes mais feront l'objet d'un remboursement intégral par la commune concernée en T.T.C. au centime près.

Ces travaux n'étant pas prévus au budget primitif, il convient d'établir une décision modificative comme suit :

section d'investissement					
dépenses			recettes		
458125	Parking école musique/impasse Marcel Moine - Biscarrosse	521 000,00 €	458225	Parking école musique/impasse Marcel Moine - Biscarrosse	521 000,00 €
Total des dépenses		521 000,00 €	Total des recettes		521 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De voter les décisions modificatives précitées.
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 07 octobre 2025

Secrétaire de séance,



Sandrine THOMAS



La Présidente,

Françoise DOUSTE



Affiché à Parentis-en-Born, le : ... 20/10/2025

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20251007-2025-139-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025